

mazars



**CABINET
PICAVET - LE DAIN**

*PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU
12, RUE ANITA CONTI
BP 10025
56 001 VANNES CEDEX*

*15 RUE ERIC TABARLY
29 300 QUIMPERLE*

PAULIC MEUNERIE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme

RCS 311 263 685 R.C.S Lorient

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « 4. Evènement significatifs » des Etats financiers consolidés qui précisent l'opération d'introduction de la société PAULIC MEUNERIE SA sur le marché non réglementé d'Euronext Growth en février 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecart d'acquisition

La note 2.5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose l'approche retenue par votre société concernant le traitement des écarts d'acquisition qui s'élèvent à 406.061 euros au 31 décembre 2020.

Immobilisations incorporelles

La note 3.1 « Immobilisations incorporelles » et 3.2 « Fonds commercial » de l'annexe des comptes consolidés précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

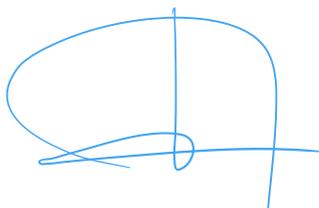
Les commissaires aux comptes

Mazars

Vannes, le 15 avril 2021



Yvonnick Huet
Associé



Julien Maulavé
Associé

Picavet - Le Dain

Quimperlé, le 15 avril 2021



Nathalie Le Gall
Associée

BILAN CONSOLIDE

		31-déc.-2020	31-déc.-2019
En €uros	Note	Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		61 048	81 416
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		338 237	394 189
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		519 766	298 464
Immobilisations incorporelles	5 / 6	2 269 555	2 124 573
Terrains et constructions		1 587 844	1 150 349
Installations tech., matériels et outillages industriels		2 509 328	1 985 897
Autres immobilisations corporelles		164 830	443 440
Immobilisations corporelles en cours		6 208 447	5 929 686
Immobilisations corporelles	5 / 6	10 470 449	9 509 372
Titres de participation		7 286	7 286
Autres immobilisations financières		658 442	59 099
Immobilisations financières	7	665 728	66 385
Actif immobilisé		13 405 732	11 700 330
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	307 920	296 036
Stocks de produits finis et marchandises	8	532 688	267 906
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	9	1 075 019	814 536
Autres créances	10	1 522 139	968 161
Compte de régularisation actif	10	69 373	289 411
Disponibilités	11	1 817 030	11 610
Actif circulant		5 324 169	2 647 660
TOTAL ACTIF		18 729 901	14 347 990

En €uros	Note	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Capital social		1 368 887	969 400
Primes		6 097 433	
Réserves consolidées		529 082	593 085
Résultat de l'exercice		(509 284)	(56 603)
Capitaux propres - Part groupe	12	7 486 118	1 505 882
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		7 486 118	1 505 882
Provisions pour charges		120 866	102 908
Provisions pour risques et charges	13	120 866	102 908
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	6 969 316	6 520 155
Emprunts et dettes financières diverses	14	417 826	2 399 268
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	1 308 688	1 007 150
Dettes fiscales et sociales	15	379 873	417 993
Autres dettes	16	483 221	1 352 595
Produits constatés d'avance	17	1 563 993	1 042 039
Total dettes		11 243 783	12 842 108
TOTAL PASSIF		18 729 901	14 347 990

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En €uros	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Production vendue biens et ventes de marchandises		8,938,455	8,576,221
Production vendue services		27,428	49,106
Chiffre d'affaires nets	18	8,965,883	8,625,327
Autres produits d'exploitation	19	630,990	523,113
Total des produits d'exploitation		9,596,873	9,148,440
Achats et variation de stocks	20	5,888,847	5,269,701
Autres achats et charges externes	21	1,624,361	1,586,837
Impôts, taxes et versements assimilés		110,844	95,595
Charges de personnel	22	1,758,404	1,636,700
Dotations aux amortissements sur immobilisations	25	623,201	459,141
Dotations aux provisions et dépréciations	25	84,952	26,271
Autres charges	26	60,793	38,050
Total des charges d'exploitation		10,151,402	9,112,295
Résultat d'exploitation		(554,529)	36,145
Produits financiers		8,817	10,128
Charges financières		(146,762)	(152,797)
Résultat financier	27	(137,945)	(142,669)
Résultat courant des entreprises intégrées		(692,474)	(106,524)
Produits exceptionnels		7,100	16,366
Charges exceptionnelles		(8,734)	(46,034)
Résultat exceptionnel	28	(1,634)	(29,668)
Impôts sur les bénéfices	29	184,824	79,589
Résultat net des entreprises intégrées		(509,284)	(56,603)
Résultats des sociétés mis en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(509,284)	(56,603)
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du Groupe)		(509,284)	(56,603)
Résultat par action		(0.12)	(0.08)
Résultat dilué par action		(0.12)	(0.08)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En €uros	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net consolidé		(509 284)	(56 603)
Amortissements et provisions	6 / 9 / 13	650 900	448 426
Plus et moins-values de cession		(921)	3 084
Impôts différés	29	(184 824)	(76 589)
Capacité d'autofinancement		(44 129)	318 318
Variation des frais financiers		11 355	1 394
Variation des stocks	8	(276 666)	25 097
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	(493 460)	99 941
Variation des dettes d'exploitation	15 / 16	67 218	104 060
Variation nette exploitation		(702 908)	229 098
Variation des créances hors exploitation	10	183 313	(48 262)
Variation des dettes hors exploitation	16	(496 299)	(42 463)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	737 422	407 323
Variation nette hors exploitation		424 436	316 598
Variation du besoin en fonds de roulement		(267 117)	547 090
Flux de trésorerie générés par l'activité		(311 246)	865 408
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(250 421)	(298 464)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(1 485 017)	(3 233 449)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(602 928)	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	7 100	10 780
Cessions d'immobilisations financières	7	2 042	50 000
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	(466 358)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(2 329 224)	(3 937 491)
Augmentation de capital		5 989 526	
Emissions d'emprunts	14	1 263 509	5 617 123
Remboursement d'emprunts	14	(1 210 048)	(2 833 983)
Variation des comptes courants d'associés	14	(738 387)	245 876
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		5 304 600	3 029 016
Variation de la trésorerie		2 664 130	(43 067)
Trésorerie d'ouverture		(849 463)	(806 394)
Trésorerie de clôture		1 814 667	(849 461)
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		1 515 877	10 739
<i>dont concours bancaires courants</i>		(2 363)	(861 071)
<i>dont VMP</i>		299 219	0
<i>dont caisse</i>		1 934	871

La ligne « Trésorerie nette / acquisitions de filiales » correspond au coût d'acquisition des titres de la société Green Technologie pour 510 079€ diminué de la trésorerie acquise pour 43 721€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Total capitaux propres au 31/12/2018	740 000	969 400		615 914	(22 829)	1 562 485		1 562 485
Affectation du résultat 31/12/2018				- 22 829	22 829	0		0
Variation des subventions						0		0
Résultat de l'exercice 31/12/2019					(56 603)	(56 603)		(56 603)
Total capitaux propres au 31/12/2019	740 000	969 400		593 085	(56 603)	1 505 882		1 505 882
Affectation du résultat 31/12/2019				- 56 603	56 603	0		0
Augmentation de capital	3 408 142	399 487	6 097 433	(7 400)		6 489 520		6 489 520
Résultat de l'exercice 31/12/2020					(509 284)	(509 284)		(509 284)
Total capitaux propres au 31/12/2020	4 148 142	1 368 887	6 097 433	529 082	(509 284)	7 486 118		7 486 118

5 | 2 NOTES ANNEXES



NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 13 avril 2021.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles MINOTERIE PAULIC exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2020, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

2.2. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SARL MOULIN DU PAVILLON *	100	100	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

* La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01 juillet 2020.

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement N°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 et les règlements 2015-07 et 2016-08 de l'ANC qui l'a actualisé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes préférentielles appliquées sont les suivantes :

Méthodes préférentielles	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Capitalisation du crédit-bail	oui
Etalement des frais d'emprunts et primes	oui
Prise en résultat des écarts de conversion actif et passif	N/A
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	oui
Comptabilisation en charges des frais d'établissement	oui

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 6,52%.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives de versement ont été levées, a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdites immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que

contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et de parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2 K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2020 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.31 %
- Taux de mobilité (tum over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 0,34%
- Taux de charges sociales patronales : 28% pour les non-cadres, 51% pour les cadres

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2020 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 0,34% en 2020.

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 31 décembre 2019 était de 28 %. Le taux est passé à 26,5% en 2020.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche des années 2017 et 2018 au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2019 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. Il a été remboursé en avril 2020.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés (Règl. 99-02 § 300) de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

3.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

▪ INTRODUCTION EN BOURSE DE PAULIC MEUNERIE SA SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH A PARIS

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en œuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

▪ ***EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE***

Lors de sa réunion du 15 janvier 2020, l'Assemblée Générale Mixte a également procédé à la nomination de Messieurs Thierry Aussenac et Jean Pierre Rivery en qualité d'administrateurs en adjonction des membres du Conseil d'administration pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les membres du Conseil d'administration ont également été renouvelés pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

▪ ***FUSION-ABSORPTION DE MOULIN DU PAVILLON SAS PAR LA SOCIETE***

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020, les administrateurs ont approuvé le projet de fusion-absorption de Moulin du Pavillon SAS par Paulic Meunerie SA, dont elle détient l'intégralité des actions et droits de vote. En application des dispositions de l'article L. 236-3 II. 3° et L. 236-11 du code de commerce, la Fusion ne prévoit pas d'échange d'actions. Il résulte ainsi qu'aucune émission d'actions nouvelles dans la Société Absorbante n'est requise et corrélativement aucun rapport de commissaire aux apports.

La fusion bénéficie du régime de faveur prévu aux termes des articles 210-0 A et suivants du Code général des impôts.

Le traité de fusion, signé le 06 octobre 2020 par le Président, a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient en date du 08 octobre 2020.

La fusion est devenue définitive à l'issue d'un délai de 30 jours suivant le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient du projet de fusion pour chacune des sociétés participantes conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, soit le 08 novembre 2020.

Les opérations de la Société Absorbée sont, du point de vue comptable et fiscal, accomplies par la Société Absorbante à partir du 1^{er} juillet 2020. Par conséquent, toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} juillet 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la Fusion sont réputées être intégralement effectuées au profit ou à la charge de la Société Absorbante.

▪ **NOMINATION D'UN DIRECTEUR EXECUTIF**

Monsieur André GAC a été nommé au poste de Directeur exécutif de la Société en date du 22 octobre 2020.

Il dispose d'une solide expérience de 30 ans dans le secteur agro-alimentaire. Diplômé de l'école d'ingénierie agro-alimentaire de Brest (ESIAB), il a exercé les fonctions de Responsable d'exploitation et de Directeur industriel en charge de l'ensemble des sites industriels de la Société bretonne « Les Ateliers du Goût » (70 millions d'€ de chiffre d'affaires ; 360 collaborateurs). Durant son parcours, il a eu l'occasion de coordonner un projet d'usine neuve avec les ressources associées de 38 millions d'euros (18 mois de travaux sans impact sur le business de l'entreprise) et de déployer la performance industrielle en s'appuyant sur une logique de démarche d'amélioration continue.

▪ **INFORMATION RELATIVE A L'IMPACT DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS SUR L'ACTIVITE**

Sur le segment des farines de froment, la demande a été soutenue lors du premier confinement, notamment portée par les grandes et moyennes surfaces. Dans ce contexte, le Groupe a su profiter de la hausse de la demande en augmentant sa production de farines haute qualité afin de satisfaire les attentes de ses clients historiques et obtenir des référencements chez de nouveaux partenaires commerciaux.

Sur les farines de sarrasin, produits plus contributifs à la marge, à destination principalement des crêperies ou restaurants, la situation est plus contrastée avec des commandes à l'arrêt pendant la période de confinement et leur reprise très progressive avec la réouverture des restaurants.

Il faut également noter une pénurie de matière première sur les blés noirs IGP « Blé Noir Tradition Bretagne » et « Origine France ». La production a donc été orientée sur des origines étrangères moins contributives en termes de marges.

Cette évolution sur les farines de sarrasin, compensée par le dynamisme des ventes en farines de froment, vient peser sur le mix-produits et l'évolution de la marge brute sur la période.

Enfin, les travaux de modernisation et d'extension industrielle destinés à tripler les capacités de production en froment et blé noir d'ici à fin 2020 ont été perturbés par les confinements successifs, altérant logiquement l'évolution du chantier. La mise en service de cet ensemble industriel est réalisée progressivement depuis le quatrième trimestre 2020 et pendant le début de l'exercice 2021, cette progressivité ne venant pas impacter notre capacité à prendre de nouveaux marchés à partir de 2021.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

■ SIGNATURE DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR D'OZONATION DE 3EME GENERATION - PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet « Next O₃ » avant fin 2021. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3^{ème} génération sur le site industriel de Saint-Gérard, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé sera installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs.

■ ACCORD DE SUBVENTION DE 702 K€ POUR LE PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen© de 3^{ème} génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- ✓ Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- ✓ Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés dès 2021)
- ✓ Projet fortement innovant
- ✓ Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- ✓ Création d'emplois.

■ RENFORCEMENT DE LA FORCE DE VENTE POUR LE DEPLOIEMENT DES PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

Paulic Meunerie poursuit ses contacts confidentiels avec certains éleveurs d'insectes dans le cadre de protocoles de tests, les capacités actuelles de production de notre site de Plounevez-Quintin étant saturées. Maintenant que le planning d'installation du réacteur de 3^{ème} génération est arrêté, le groupe a initié le renforcement de sa force de vente afin de permettre le développement commercial de ses produits à forte valeur ajoutée en 2021 et 2022.

■ MAINTIEN DES AMBITIONS A LONG TERME

A plus long terme, Paulic Meunerie maintient ses ambitions de chiffre d'affaires à 50 M€ à horizon 2024 avec un taux de marge brute fortement apprécié du fait de la modification du mix produit en faveur des produits à forte valeur ajoutée issus du procédé Oxygreen©.

4.3. Continuité d'exploitation

a. Analyse du risque de liquidité :

L'exercice clos le 31/12/2020 est caractérisé des évolutions contrastées dans le contexte connu de crise sanitaire. L'activité blé noir a souffert des confinements successifs qui se traduisent par un arrêt de l'activité de la restauration.

Ce mouvement a été compensé par la forte hausse de l'activité en GMS. Ce phénomène a néanmoins généré une évolution du mix produit vers des produits à plus faible taux de marge, ce qui impacte le taux de marge brute du groupe.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement afin de mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de son nouvel outil industriel et au développement de ses ventes à partir de 2021.

Enfin, au fur et à mesure de la mise en service des différentes immobilisations, le niveau des dotations aux amortissements progresse en 2020.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 ressort donc déficitaire.

Néanmoins, compte tenu :

- De la trésorerie nette au 31/12/2020,
- Du succès de l'introduction en bourse réalisée en février 2020,
- De la nouvelle subvention de 700 K€ obtenue en 2021 pour financer le nouveau réacteur d'ozonation, et dont 50% ont déjà été perçus en 2021,
- Et du niveau d'activité attendu en croissance en 2021,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

b. Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :

Sur le segment des farines de froment, la demande a été soutenue lors du premier confinement, notamment portée par les grandes et moyennes surfaces. Dans ce contexte, le Groupe a su profiter de la hausse de la demande en augmentant sa production de farines haute qualité afin de satisfaire les attentes de ses clients historiques et obtenir des référencements chez de nouveaux partenaires commerciaux.

Sur les farines de sarrasin, produits plus contributifs à la marge, à destination principalement des crêperies ou restaurants, la situation est plus contrastée avec des commandes à l'arrêt pendant la période de confinement et leur reprise très progressive avec la réouverture des restaurants.

Il faut également noter une pénurie de matière première sur les blés noirs IGP « Blé Noir Tradition Bretagne » et « Origine France ». La production a donc été orientée sur des origines étrangères moins contributives en termes de marges.

Cette évolution sur les farines de sarrasin, compensée par le dynamisme des ventes en farines de froment, vient peser sur le mix-produits et l'évolution de la marge brute sur la période.

Enfin, les travaux de modernisation et d'extension industrielle destinés à tripler les capacités de production en froment et blé noir d'ici à fin 2020 ont été perturbés par les confinements successifs, altérant logiquement l'évolution du chantier. La mise en service de cet ensemble industriel est réalisée progressivement depuis le quatrième trimestre 2020 et pendant le début de l'exercice 2021, cette progressivité ne venant pas impacter notre capacité à prendre de nouveaux marchés à partir de 2021

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 décembre 2020, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 décembre 2020
Frais de recherche et développement	101 840				101 840
Concessions, brevets, marques, licences	1 438 829	29 119			1 467 948
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	298 464	221 302			519 766
Immobilisations incorporelles	3 189 637	250 421	0	0	3 440 058
Terrains	168 442				168 442
Constructions	2 379 179	29 772		251 491	2 660 442
Installations techniques	4 734 504	365 233	(10 409)	512 247	5 601 575
Installations techniques en location financement	582 281			(8 700)	573 581
Autres immobilisations corporelles	1 126 302	47 513	(366 903)	8 700	815 612
Autres immos corporelles en location financement	536 597				536 597
Immobilisations corporelles en cours	5 929 687	1 042 499		(763 738)	6 208 448
Immobilisations corporelles	15 456 992	1 485 017	(377 312)	0	16 564 697
TOTAL	18 646 629	1 735 438	(377 312)	0	20 004 755

Le poste « immobilisations incorporelles en cours » correspond principalement à des frais de recherche et développement relatifs au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant de frais s'élève à 265 K€ dont 221 K€ comptabilisés en immobilisations en cours et 44 K€ comptabilisés en charges. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant de frais de recherche et développement s'élevait à 385 K€ dont 285 K€ activés et 96 K€ comptabilisés en charges.

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations en cours concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérand. La date de mise en service est prévue pendant le premier semestre 2021.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 527K€, de matériels de transports pour 191 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 98 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2020, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2020	Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2020
Frais de recherche et développement	20 424	20 368			40 792
Concessions, brevets, marques, licences	1 044 640	85 071			1 129 711
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	1 065 064	105 439	0	0	1 170 503
Aménagements terrains	109 565	1 137			110 702
Constructions	1 287 707	66 496	(223 866)		1 130 337
Installations techniques	3 125 324	266 849	(4 230)		3 387 943
Installations techniques en location financement	205 565	72 322			277 887
Autres immobilisations corporelles	839 029	34 004	(143 038)		729 995
Autres immos corporelles en location financement	380 430	76 954			457 384
Immobilisations corporelles	5 947 620	517 762	(371 134)	0	6 094 248
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	7 012 684	623 201	(371 134)	0	7 264 751

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2020, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2020	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2020
Titres de participation	7 286				7 286
Prêts	20 128		(2 042)		18 086
Autres immobilisations financières	40 514	602 928			643 442
Valeurs brutes	67 928	602 928	(2 042)	0	668 814
Titres de participation	(1 543)	(1 543)			(3 086)
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	0				0
Dépréciations	(1 543)	(1 543)	0	0	(3 086)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	66 385	601 385	(2 042)	0	665 728

Les prêts sont accordés à des boulangers.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret ;
- à la souscription de parts sociales BPGO sur l'exercice 2020 pour 600 K€, à titre de placement financier, soient 200 K€ pour chacune des trois sociétés du groupe au moment de la souscription. Les parts souscrites par Moulin du Pavillon SAS ont été conservées par Paulic Meunerie SA postérieurement à la fusion.

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Stocks de matières premières	307 920	296 036
Stocks de produits finis et marchandises	532 688	267 906
Total	840 608	563 942

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Clients et comptes rattachés	1 113 553	863 613
Provisions pour dépréciations	(38 534)	(49 077)
VALEURS NETTES	1 075 019	814 536
<i>dont créances à moins de 30 jours</i>	<i>721 668</i>	<i>625 134</i>
<i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i>	<i>128 814</i>	<i>21 412</i>
<i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i>	<i>22 184</i>	<i>5 489</i>
<i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i>	<i>81 475</i>	<i>20 770</i>
<i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i>	<i>64 179</i>	<i>12 862</i>
<i>dont créances à plus d' 1 an</i>	<i>95 233</i>	<i>177 946</i>

Au 31 décembre 2020, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En Euros	Au 1er janvier 2020	Augmentations / Dotations	Diminutions	Au 31 décembre 2020
Provisions pour dépréciations	49 077	24 784	(35 327)	38 534
TOTAL	49 077	24 784	(35 327)	38 534

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En Euros	31-déc.-2020		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	94 699	94 699	
Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	13 215		13 215
Etat, Impôt sur les sociétés	43 014	43 014	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	269 640	269 640	
Impôts différés actif	322 171		322 171
Autres créances fiscales	34 939	34 939	
Subventions à recevoir	772 329	772 329	
Autres créances	6 144	6 144	
Sous-Total	1 556 151	1 220 765	335 386
Charges constatées d'avance	34 886	34 886	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34 487	9 608	24 879
Valeurs brutes	1 625 524	1 265 259	360 265
Provisions pour dépréciations	(34 012)	(34 012)	
Valeurs nettes	1 591 512	1 231 247	360 265

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

Les subventions à recevoir concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérand. Elles sont détaillées en note 3.4. et 17.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée du solde créditeur des comptes bancaires.

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Valeurs mobilières de placement	299 219	0
Comptes bancaires courants	1 515 877	10 739
Caisse	1 934	871
Concours bancaires courants	(2 363)	(861 071)
Trésorerie nette	1 814 667	(849 461)

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte lié au contrat de liquidité relatif à l'animation du titre pour 99 K€
- De la souscription d'obligation pour 200 K€

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en œuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute

s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Contrat de liquidité

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, un gain net de 2k€ est constatée dans le résultat financier.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2020	Dotations	Diminutions	Au 31 décembre 2020
Prov. indemnités de départ à la retraite	102 908	17 958		120 866
Total	102 908	17 958	0	120 866

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

Au 31 décembre 2020

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2020	Emissions	Remboursements	Au 31 décembre 2020
Préfinancement plan investissement	0		0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 520 155	1 263 509	(814 349)	6 969 315
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 520 155	1 263 509	(814 349)	6 969 315
Dettes financières - Location financement	278 478		(74 345)	204 133
Billets à ordre	310 000		(310 000)	0
Concours bancaires courants	861 073		(858 710)	2 363
Comptes courants d'actionnaires	949 717		(738 387)	211 330
Emprunts et dettes financières diverses	2 399 268	0	(1 981 442)	417 826
Total	8 919 423	1 263 509	(2 795 791)	7 387 141

Echéancement (en €) au 31 décembre 2020	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 969 315	692 040	3 092 980	3 184 295
Dettes financières - Location financement	204 133	37 376	138 980	0
Concours bancaires courants	2 363	2 363		
Comptes courants d'actionnaires	211 330	211 330		
Total	7 387 141	943 109	3 231 960	3 184 295
dont partie à taux variable	803 176	75 227	291 456	225 163
dont partie à taux fixe	6 583 965	867 882	2 940 504	2 959 132
dont partie à taux non rémunérée				

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérard. La somme de 227 k€ a été débloquée sur l'exercice. Il en résulte que la totalité de l'enveloppe est débloquée au 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017 suite au déblocage complémentaire de 16 k€ sur le second semestre 2020.

L'enveloppe de 763 K€ débloquée au 31 décembre 2019 relative au préfinancement des subventions de la région Bretagne et du Feader a été totalement remboursé sur l'exercice. La société a en effet remboursé en totalité la somme de 200 K€ prêtées par BNP Paribas sous la forme d'un billet à ordre renouvelable (dettes financières diverses), ainsi que la somme de 200 K€ prêtées par Banque Populaire sous la forme d'une ouverture de crédit (concours bancaire courant) et le prêt in fine de 363 k€ auprès du CRCA (emprunt auprès des établissements de crédit).

La société a souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2^{ème} génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

La société n'a pas renouvelé les billets à ordre de 50 k€ et 60 k€.

Comptes courants d'associés

Le dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic a participé à hauteur de 499 994 € à l'augmentation de capital par compensation d'une partie de son compte courant d'associés en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH.

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 308 688	1 007 150
Dettes sociales	358 541	386 726
Dettes fiscales (TVA, ...)	21 332	31 267
Total	1 688 561	1 425 143

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard. Leurs échéances sont inférieures à un an.

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Fournisseurs d'immobilisations	480 597	1 352 234
Autres dettes	2 624	361
Total	483 221	1 352 595

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En Euros	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Produits constatés d'avance	1 563 993	1 042 039
Total	1 563 993	1 042 039

Echéancement	31-déc.-2020	31-déc.-2019
Inférieur à un an	1 563 993	1 042 039
De un à cinq ans		
Plus de cinq ans		
Total	1 563 993	1 042 039

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 31.12.2020	Subvention nette comptabilisée au 31.12.2020	Exercice 2020		Exercice 2019	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000	0	100 000		4 000	67 577	4 000
France Agrimer	20 875	0	19 780		835		879
Région Bretagne	725 989	98 110	627 879		21 864	376 062	20 344
Feader	818 669	409 334	409 335		25 150	409 334	14 841
Total	1 665 533	507 444	1 156 994	0	51 849	852 973	40 064

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par la région Bretagne de 726 K€, 86% de la subvention est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement du programme d'extension de Moulin.

Les subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin s'élèvent à 507 K€ et correspondent aux subventions de la région Bretagne et de FEADER pour laquelle le groupe obtenu un préfinancement bancaire à hauteur de 900 K€ en 2018 intégralement remboursé au 31/12/2020 comme indiqué en note 14.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

En Euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
Ventes de marchandises	412,778	5%	419,833	5%
Ventes de produits finis	8,525,677	95%	8,156,388	95%
Prestations de services	27,428	0%	49,106	1%
Chiffre d'affaires	8,965,883	100%	8,625,327	100%

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 972 K€ sur l'exercice 2020 et de 949 K€ au titre de l'exercice 2019.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

En Euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
Ventes - France	8,295,448	93%	7,627,377	88%
Ventes Export	670,435	7%	997,950	12%
<i>Europe</i>	<i>670,435</i>	<i>100%</i>	<i>997,950</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
Chiffre d'affaires	8,965,883	100%	8,625,327	100%

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Production stockée	159 008	(29 328)
Production immobilisée	221 302	289 109
Reprises sur amort. et prov.	35 327	45 631
Transfert de charges	51 859	42 453
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	59 718	40 064
Crédit Impôt Recherche	103 701	134 853
Autres produits	75	331
Autres produits d'exploitation	630 990	523 113

La production immobilisée concerne des frais de développement activés relatifs à la conception d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

NOTE 20. MARGE BRUTE

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffres d'affaires	8,965,883	8,625,327
Achats consommés	(5,888,847)	(5,269,701)
Marge Brute globale	3,077,036	3,355,626
<i>Taux de marge brute</i>	<i>34%</i>	<i>39%</i>

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Achats non stockés, matériels, fournitures	396,357	499,405
Sous-traitance générale	13,830	0
Locations et charges locatives	135,092	114,463
Entretiens et réparations	286,813	238,701
Primes d'assurance	72,606	78,519
Etudes et recherches	104,151	164,578
Personnel extérieur	17,747	17,939
Honoraires	300,682	217,193
Publicité	92,742	50,000
Transport	86,218	66,087
Frais de déplacement, missions et réceptions	46,038	59,215
Autres (téléphone, services bancaires ...)	72,085	80,737
Autres achats et charges externes	1,624,361	1,586,837

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Les frais d'études et recherches sont relatifs à des frais de laboratoires utilisés à des fins de contrôle et de recherche. Ils intègrent notamment des frais de collaboration avec UniLaSalle pour 44 k€ contre 96K€ l'année précédente.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 70 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements	1 329 166	1 217 107
Charges sociales	429 238	419 593
Charges de personnel	1 758 404	1 636 700
Taux moyen de charges sociales	32%	34%

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Cadres	5	6
Agents de maîtrise et techniciens	10	7
Employés / ouvriers	21	22
Effectifs	36	35

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	115 955	67 500
Total	115 955	67 500

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération allouée à Monsieur Jean Paulic au titre de son mandat social concerne la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Au titre de l'exercice 2020, la rémunération allouée à Monsieur Jean Paulic au titre de son mandat social concerne la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations	623 201	459 141
Dotations aux provisions sur actif circulant	58 796	14 416
Dotations aux amortissements des charges à répartir	8 200	8 984
Dotations aux provisions pour risques et charges	17 956	2 871
Total	708 153	485 412

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont relatives aux provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles	105 439	35 716
Immobilisations corporelles	517 762	423 425
Total	623 201	459 141

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Redevances	1 760	5 652
Pertes sur créances irrécouvrables	58 878	32 018
Autres charges	155	380
Total	60 793	38 050

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres produits financiers	8 817	128
Reprise provision dépréciation prêt		10 000
Produits financiers	8 817	10 128
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	118 596	118 476
Intérêts bancaires	17 856	22 942
Intérêts sur comptes courants d'associés	3 426	9 779
Charges nettes cession de VMP	5 194	0
Autres charges financières	147	147
Dotation provision pour dépréciation titres de participations non consolidés	1 543	1 453
Charges financières	146 762	152 797
Total	(137 945)	(142 669)

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	5 586
Produits de cession d'immobilisations	7 100	10 780
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	7 100	16 366
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 555	32 170
VNC immobilisations cédées	6 179	13 864
Dotations provisions		
Charges exceptionnelles	8 734	46 034
Total	(1 634)	(29 668)

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Charge/(produit) d'impôt exigible	0	(3 000)
Charge/(produit) d'impôt différé	(184 824)	(76 589)
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	(184 824)	(79 589)

Le produit d'impôt exigible constaté sur les exercices 2019 est relatif au Crédit Impôt Mécénat (CIM).

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat courant avant impôt	(692 474)	(106 524)
Résultat exceptionnel avant impôt	(1 634)	(29 668)
Résultat consolidé avant impôt	(694 108)	(136 192)
Impôt théorique à 26,5 % (28% en N-1)	(183 939)	(38 134)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	(3 000)
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(183 939)	(41 134)
Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés	(184 824)	(79 589)
Différence	885	38 455
Justification de l'écart		
Suramortissement Macron	(30 955)	(31 513)
CIR	(27 481)	(37 759)
IDA non reconnus	49 909	29 118
Variation de taux d'IS (28% => 26,50%)	7 538	
Autres différences permanentes	103	1 699
	(886)	(38 455)

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 322 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. A noter que le déficit fiscal lié à Green Technologie n'a pas été activé.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital de 1019 K€ comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	20 000	37 800
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées	4 200	
Total	24 200	37 800

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Nantissements	1 961 581	1 865 000
Hypothèques	3 471 080	3 578 500
Effets escomptés non échus		
Fournisseurs	0	389 000
Total engagements donnés	5 432 661	5 832 500

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 942 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 973 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 972 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 190 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 200 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 195 K€

La société a donné en garantie les nantissements de fonds de commerce concernant les emprunts suivants :

- Emprunt BNP de 2014 pour 120 K€ : CRD de 5 K€ au 31/12/2020 et 22 K€ au 31/12/2019
- Emprunt BNP de 2015 pour 120 K€ : CRD de 26 K€ au 31/12/2020 et 44 K€ au 31/12/2019

les nantissements de matériels + nantissements de fonds de commerce sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 558 K€ au 31/12/2020
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 589 K€ au 31/12/2020
- Emprunt BNP de 2019 pour 589 K€ : CRD de 595 K€ au 31/12/2020

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 100 K€ au 31/12/2020
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 88 K€ au 31/12/2020

L'intégralité des engagements (devis validés) pris par la société auprès de ses fournisseurs au titre de son plan d'investissement sur Saint-Gérard a été facturée au 31/12/2020.

Engagements reçus

Néant